

CAP AGENT DE PROPRETE ET D'HYGIENE

Le titulaire du CAP agent de propreté et d'hygiène est un professionnel qualifié qui exerce des opérations de propreté d'hygiène des locaux et des équipements pour le compte d'entreprises de propreté.

Durée de la formation : 2 ans



Les aptitudes requises :

- avoir le sens du service
- Attacher de l'importance à l'hygiène et la propreté
- avoir le goût pour le travail en équipe
- être rigoureux, organisé et méthodique
- Accepter les horaires décalés

Des enseignements généraux et professionnels :

- Techniques professionnelles d'entretien courant
- Techniques professionnelles de remise en état
- Techniques professionnelles de bionettoyage
- Français, histoire géographie, enseignement moral et civique
- Mathématiques, sciences physiques et chimiques
- Éducation physique et sportive
- Arts appliqués et cultures artistiques
- Langue vivante

14 semaines de PFMP réparties sur les 2 ans de formation

Pour quels métiers ?

- Agent(e) de propreté
- Agent(e) machiniste
- Agent(e) d'entretien et de rénovation
- Agent(e) en milieu médical et paramédical
- Agent(e) qualifié en ultra-propreté
- Laveur(euse) de vitres

Lieux d'intervention :

Etablissement de santé, bureau, immeuble, Industrie, centre commercial, hôtellerie/ restauration (sous forme d'icône)



Voies d'accès

Accessible après la 3^{ème} ou en 1 an après un CAP

Et après ?

Bac pro Hygiène, Propreté et Stérilisation

Pour en savoir plus : <https://www.onisep.fr/ressources/univers-formation/formations/Lycees/cap-agent-de-proprete-et-d-hygiene>

+ lien video region :

- « agent de la propreté, un métier varié qui a du sens » https://youtu.be/v_zjby5ZLjo?si=wOLt5Xulrj6iig5g

